



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2021.04.11 du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Budget annexe assainissement "marchés" de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Adoption du budget primitif de l'exercice 2021.

Date de la convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 7 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSdorFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Philippe BRILLAULT, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Valérie PECRESSE, M. Gwilherm PoulLennEC.
Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la circulaire n° FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et délégations de services publics (DSP)) de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2020.07.39 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative notamment à la création d'une autorisation de programme pour des travaux d'assainissement à Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n° D.2020.12.11 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2020 portant notamment sur la création de deux autorisations de programme pour des travaux d'assainissement à Buc et à Bougival ;

Vu la délibération n° D.2021.02.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 9 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 pour le budget principal et les budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 30 mars 2021.

• Lors de sa séance du 9 février 2021, le Conseil communautaire a débattu et pris acte du rapport sur les orientations du budget 2021 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Suite à cette étape réglementaire préalable, le Conseil communautaire doit aujourd'hui se prononcer sur le budget primitif du « budget annexe assainissement marchés ».

Celui-ci regroupe les 6 communes gérant l'assainissement en régie (hors Versailles) : Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

• Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation réglementaire joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter le budget primitif 2021 de ce budget dont la synthèse vous est présentée ci-dessous. Il est rappelé que le budget primitif est voté avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020.

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 3 680 017 €. En investissement, les recettes d'un montant de 5 572 428,51 € excèdent les dépenses d'investissement de 2 745 000 €. L'excédent est justifié par les travaux à réaliser sur les exercices suivants sur les communes de Bougival, Buc et Vélizy-Villacoublay dans le cadre des trois autorisations de programme votées lors des séances du Conseil communautaire des 7 juillet et 1^{er} décembre 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de voter le budget primitif 2021 du « budget annexe assainissement marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, par chapitre détaillé et par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- 2) que l'excédent en section d'investissement de 2 745 000 € est justifié par les crédits à inscrire sur les exercices suivants dans le cadre des autorisations de programme votées par le Conseil communautaire en 2020 pour les travaux d'assainissement à Bougival, Buc et Vélizy-Villacoublay ;
- 3) de préciser que le résultat provisoire de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice budgétaire 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est repris à la ligne budgétaire 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisé » pour 369 591,51 € et à la ligne budgétaire 002 : « résultat de fonctionnement reporté » pour 2 240 159,64 € ;

- 4) d'adopter le budget primitif ci-joint du « budget annexe assainissement marchés » de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2021 arrêté aux balances figurant dans le tableau ci-dessous :

en euros	Fonctionnement		Solde fct	Investissement		Solde Inv	Solde global
	Dépenses	Recettes	R - D	Dépenses	Recettes	R - D	R -D
Proposition de reports			- €	1 367 428,51 €	997 837,00 €	- 369 591,51 €	- 369 591,51 €
001 - Solde d'investissement reporté			- €		878 069,05 €	878 069,05 €	878 069,05 €
002 - Solde de fonctionnement reporté	- €	2 240 159,64 €	2 240 159,64 €			- €	2 240 159,64 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé			- €		369 591,51 €	369 591,51 €	369 591,51 €
A / Sous-total résultat 2020 anticipé	- €	2 240 159,64 €	2 240 159,64 €	1 367 428,51 €	2 245 497,56 €	878 069,05 €	3 118 228,69 €
mouvements réels	700 900,00 €	1 349 857,36 €	648 957,36 €	1 270 000,00 €	247 813,95 €	- 1 022 186,05 €	- 373 228,69 €
mouvements d'ordre	2 979 117,00 €	90 000,00 €	- 2 889 117,00 €	190 000,00 €	3 079 117,00 €	2 889 117,00 €	- €
B/ Sous-total BP 2021 hors affectation du résultat 2020	3 680 017,00 €	1 439 857,36 €	- 2 240 159,64 €	1 460 000,00 €	3 326 930,95 €	1 866 930,95 €	- 373 228,69 €
C / Cumul équilibre BP 2021 avec résultat 2020 repris par anticipation (A + B)	3 680 017,00 €	3 680 017,00 €	- €	2 827 428,51 €	5 572 428,51 €	2 745 000,00 €	2 745 000,00 €

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 71 voix , 1 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.